



proxim iTi

PRO

ÉDITION 2026

LA MOBILITÉ DURABLE EN ENTREPRISE

Abonnements bus, vélos,
autopartage, ateliers...
Offrez des avantages à vos
salariés !



Un dispositif offert ... pour qui ?

Pour les employeurs publics et privés situés sur le territoire de Proxim iTi (communautés de communes Arve & Salève, Faucigny Glières, Pays Rochois et Quatre Rivières).

Un dispositif... pour quoi ?

Pour encourager les employés (voire aussi les clients, fournisseurs, etc.) à utiliser des modes alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements. C'est bon pour leur pouvoir d'achat, l'attractivité de l'employeur et pour la planète.

Ce que propose Proxim iTi

Conseil

- Accompagnement pour réaliser un plan de mobilité employeur (PDMe)
- Mise en réseau des entreprises
- Conseil sur la stratégie de stationnement vélo
- Accompagnement sur les services d'autopartage possibles

Information et sensibilisation

- 2 stands Proxim iTi – Proxi Vélo par an
- 1 stand SNCF / an (dans la limite de la disponibilité des agents SNCF)

Animation

- 2 animations mobilité offertes

Tarifications préférentielles

- **Bus** : Abonnement gratuit pour 1 an pour les employés intéressés
- **Train** : Offre d'essai TER de 7 jours (pour les non abonnés au train au cours des 3 derniers mois)
- **Offre d'autopartage Citiz entreprise, pour les déplacements professionnels** : frais de dossier + dépôt de garantie + 3 mois d'abonnement offerts + crédit de consommation de 200€
- **Offre d'autopartage Citiz «Pro/Privé», bénéficiant aux salariés pour les déplacements personnels** : frais de dossier + dépôt de garantie + 3 mois d'abonnement offerts
- **Location Vélo** : location d'une flotte de vélos à assistance électrique à tarif préférentiel jusqu'à 1 an

Les engagements de l'employeur

Communiquer

- Faire apparaître Proxim iTi en tant que partenaire mobilité
- Relayer aux employés les infos et campagnes relatives à la mobilité sur le territoire

Transmettre ou réaliser son plan de mobilité

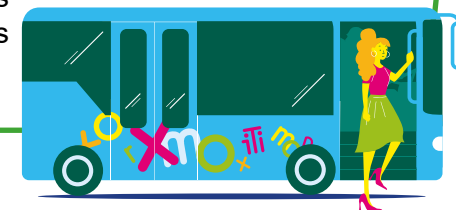
- Nommer un référent mobilité
- Démarrer, réactualiser ou transmettre son plan de mobilité (selon la date du dernier PDMe réalisé)

S'investir activement dans la mise en œuvre de son plan d'action

- Réaliser au mieux les actions du PDMe
- Participer aux temps d'échanges organisés par Proxim iTi à minima une fois par an
- Participer à minima à 1 temps fort mobilité dans l'année (le challenge mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par exemple)

Assurer un suivi du plan d'action

- Transmettre à Proxim iTi, au moins une fois par an un relevé, des photos des actions menées et un suivi des parts modales.





VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Contactez-nous :

maud.pasquier@proximiti.fr
tél. 06.70.20.22.62.

Nous conviendrons d'une rencontre pour recueillir vos attentes en termes de mobilité, vous présenter plus précisément le dispositif et comprendre vos besoins.

Visitez notre site :

www.proximiti.fr/nos-solutions/offres-pro



Agence Proxim iTi

contact@proximiti.fr
tél. 04.50.25.63.24.

Suivez nos actualités :

 www.proximiti.fr

 Proximiti service de transport et mobilité

 Proximiti_mobilites

 Proxim iTi – Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes

